

## Les finances et le marketing, les deux postes les plus sensibles

Alain Zenner, avocat, interviewé par Michel Lauwers

Alain Zenner, sénateur (MR) et avocat, a été par le passé curateur dans de nombreuses faillites.

Il a rédigé plusieurs ouvrages qui font référence dans le domaine.

**L'Écho :** *Quelles sont selon vous les principales causes d'échec des jeunes entreprises ?*

**Alain Zenner :** On diagnostique souvent une impréparation aux niveaux financier et marketing. C'est par exemple le type qui croit avoir un produit exceptionnel et qui le lance sans avoir étudié ni testé le marché. Alors qu'en fait, ce produit n'intéressera peut-être personne... Au plan financier, les gens ont souvent tendance à sous-évaluer leurs besoins en cash-flow, en crédit, etc. Peut aussi intervenir l'inexpérience de la gestion (ce qui rejoint d'ailleurs l'impréparation), de même que l'insuffisance de suivi et de correction ou d'adaptation. Les erreurs de gestion jouent un rôle fondamental dans nombre de faillites. J'entends parfois dire que beaucoup de faillites sont dues aux clients qui ne paient pas; mais a-t-on suffisamment pris des mesures pour empêcher cette situation, en souscrivant par exemple des assurances crédit ou en prenant diverses garanties? J'ai en tête l'exemple récent d'un chef d'entreprise à qui son banquier a écrit: «Votre chiffre d'affaires est insuffisant par rapport à nos critères et conditions d'intervention, nous allons donc devoir couper votre crédit.» L'entrepreneur a aussitôt répondu en faisant valoir ses projets de développement et en demandant un rabiot de trois mois, le temps de lancer ceux-ci. Le banquier lui a alors répondu qu'ils se verraient dans trois mois...

**L'Écho :** *Avec quels résultats?*

**Alain Zenner :** Dans ce cas précis, je pense que l'entreprise survivra.

**L'Écho :** *D'autres causes possibles?*

**Alain Zenner :** Il y a aussi le contexte réglementaire et administratif. Il devient de plus en plus difficile de lancer des affaires. J'ai d'ailleurs beaucoup d'admiration pour ceux qui se lancent encore dans l'aventure entrepreneuriale! Pour régler le problème, il faudrait commencer par éviter de soumettre continuellement nos entreprises à de nouvelles formalités.

Je songe également à la transposition en droit belge des directives européennes: au MR, nous souhaiterions que la Belgique cesse d'aller systématiquement plus loin que ce que proposent les directives. En résumé, je discerne trois types de causes de faillites: l'impréparation, les erreurs de gestion et l'excès de formalités.

J'ajoute qu'on doit continuer à travailler à la réduction des charges sociales et fiscales. Les efforts menés en Flandre pour réduire à peu de choses les droits de succession vont dans le bon sens...

**L'Écho :** *Car ils permettront de résoudre ou de faciliter la transmission d'entreprise de génération en génération...*

**Alain Zenner :** Exactement.

**L'Écho :** *L'accès et l'aide au financement ne sont-ils pas insuffisamment développés?*

**Alain Zenner :** Je ne le pense pas. Ma conviction personnelle, c'est que quand il existe un bon projet, on trouve toujours l'argent.